

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LOIR ET CHER



Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Le mot du Président	2
Les domaines et missions	3
La gouvernance.....	4
<i>L'assemblée générale</i>	
<i>Le conseil d'administration</i>	
Les nouveautés de l'agence	8
<i>Modification des statuts</i>	
<i>Mise à jour du règlement intérieur</i>	
<i>Modification de la Convention entre le Département</i>	
<i>et l'ATD41</i>	
Les adhérents	10
<i>L'évolution des adhésions</i>	
<i>Répartition des collègues</i>	
Le personnel et l'équipe	12
<i>Mouvements de personnel</i>	
<i>Mise à disposition de moyens et de prestations de service</i>	
<i>Formation du personnel</i>	
<i>Remboursement des frais de déplacement des agents dans</i>	
<i>le cadre d'un concours, d'un examen et d'une mission</i>	
Le bilan d'activités.....	14
<i>La communication, la représentation et les partenaires</i>	
<i>Rappel des prestations gratuites aux adhérents</i>	
<i>Conception d'une nouvelle plaquette et mise à jour</i>	
<i>du site internet.</i>	
<i>Nouvelle République du Loir et Cher</i>	
<i>Les partenaires</i>	
<i>Les dossiers techniques</i>	
<i>Les réalisations</i>	
Le bilan financier.....	30
<i>Le compte administratif 2019</i>	

Le mot du Président



L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher a fêté le 8 septembre 2019 ses 5 ans d'existence au service de nos communes rurales.

Toujours à l'écoute des besoins de notre territoire, nous avons souhaité faire évoluer cette année notre structure de manière significative, en votant en assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2019 une modification de ses statuts. Ainsi :

- Le **seuil d'éligibilité est passé de 2 000 à 4 000 habitants**, voire 5 000 pour les prestations spécifiques sur les ouvrages d'art, expertise qui fait souvent défaut, même dans des communes de taille moyenne. Les communes correspondant à la strate 2 000 à 4 000 habitants nous ont confié être en difficulté, tant techniquement que réglementairement, dans le domaine de la voirie, n'ayant pas suffisamment de personnel dédié. Les adhésions confirmées fin 2019 dans cette strate nous confortent dans l'idée que cette évolution correspondait à un vrai besoin.
- Une mission **d'assistance en phase chantier** pour des petits travaux d'entretien de voirie communale a été ajoutée afin de pouvoir conseiller les communes, dans la continuité du pré-diagnostic de voirie et du marché de travaux, y compris jusqu'à la phase de réception des travaux.
- Nous avons enfin souhaité étendre nos domaines d'intervention à la **gestion du domaine public routier** à compter du 1^{er} janvier 2020, en proposant à nos adhérents une assistance réglementaire et un catalogue de modèles de documents.

Créée au lendemain des élections municipales de 2014, l'ATD41 a su fidéliser des adhérents en apportant un service de qualité et a su, pendant ces 5 ans, être à écoute des besoins et s'adapter en conséquences. A l'aube des prochaines échéances électorales, de nouveaux défis attendent les nouveaux maires et l'ATD41 est prête à les aider dans leurs nouveaux projets.

Le Président

Bernard PILLEFER

DOMAINES ET MISSIONS



Les Domaines

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- **la voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- **la sécurité et l'aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.

Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les quatre possibilités suivantes :

- un diagnostic de sécurité localisé,
- un pré-diagnostic de voirie,
- la production du dossier technique pour une demande de Dotation, de Solidarité Rurale (DSR),
- une visite d'évaluation sur 2 ouvrages d'art.

Les Missions

Par ailleurs, l'ATD41 propose toujours des **prestations payantes** de deux types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** :
 - dans la définition du besoin et l'élaboration du programme,
 - dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,
 - dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.
- Les missions de **Maîtrise d'œuvre** études de petits projets (**MOE**) :
 - de voirie,
 - d'aménagement d'espaces publics attenants,
 - d'aménagement de sécurité,
 - d'assainissement routier,
 - d'ouvrage d'art.

En Assemblée Générale du 18 juin 2019, il a été décidé d'ajouter une mission **d'assistance technique à maîtrise d'œuvre (AMOE)** en phase travaux pour des petits travaux d'entretien de voirie à compter du 1^{er} septembre 2019 pour répondre au mieux aux besoins identifiés en 2019.

LA GOUVERNANCE

**Assemblée
générale**



L'Assemblée Générale

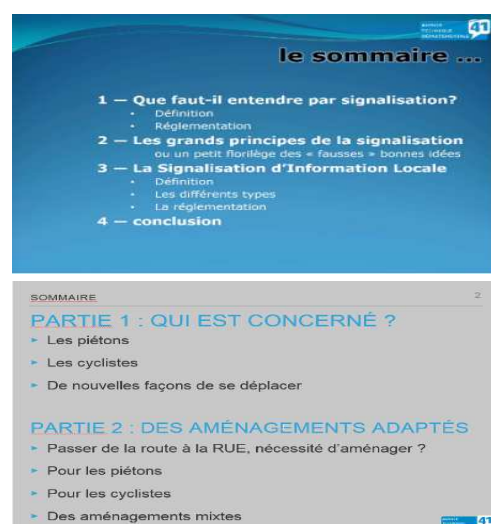
Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (131 communes en fin d'année 2019), auxquels s'ajoutent 15 conseillers départementaux désignés par leurs pairs.

En 2019, ont eu lieu deux Assemblées Générales Ordinaires (respectivement **les 18 juin et 17 décembre**) et une Assemblée générale Extraordinaire le 18 juin, au cours desquelles diverses décisions ont été adoptées :

- **modifications des statuts de l'ATD41 (voir également page 8)**
- modification du barème des prestations de l'ATD41,
- modification du barème des cotisations de l'ATD41- Communes et EPCI,
- obligations en termes de budget (budgets primitif et supplémentaire, décision modificative),
- information des membres sur des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services.
- élection du membre du Conseil d'Administration représentant les communes de 2000 à 5000 habitants,
- montant de la cotisation du Conseil Départemental du Loir-et-Cher,

Par ailleurs, les réunions techniques se sont poursuivies en 2019 et permettent de sensibiliser les adhérents à des thèmes d'actualité ; les thèmes choisis par le Conseil d'Administration ont été exposés à l'issue des 2 AG de 2019 :

- En mai, **la signalisation en agglomération ou lieu-dit + Signalisation d'Information Locale** ont été abordées
- En décembre, **les liaisons douces ou la sécurisation des plus vulnérables** ont été développées



Le conseil d'administration



Il est constitué de **20 membres** issus respectivement du collège des Conseillers départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (13), sous **la Présidence de M. Bernard PILLEFER**. Cependant, en l'absence depuis 2017 d'EPCI membre, le poste dédié spécifiquement à cette catégorie d'adhérents est donc toujours vacant.

La Présidence



Président
Bernard Pillefer



1^{ère} vice-présidente
Catherine Lhéritier



2^{ème} vice-président
François Charbonnier

Collège des conseillers départementaux (fin 2019)



Jean-Marie Janssens



Christina Brown



Isabelle Hermsdorff



Marie-Hélène Millet



Maryse Persillard

Collège des communes et EPCI (fin 2019)

Une modification a eu lieu en 2019 sur sa composition.

Du fait de l'évolution du seuil d'éligibilité, au sein du **collège des communes**, un représentant pour la strate de **2 000 à 5 000 habitants** a été élu lors de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019. **Madame Pascale OGEREAU**, de la commune de Saint-Gervais-La-Forêt a été désignée.

Par ailleurs, **Monsieur Daniel ROUSSINEAU**, membre actif du conseil d'administration depuis la création de l'agence en 2014, est décédé le 25 décembre. Toute l'équipe de l'ATD 41 présente ses sincères condoléances à la commune de Pezou.



Marc Beaujean



Philippe Bellanger



Alain Brunet



Didier Coudert



Dominique Dhuy



Jean Gasiglia



François Gautry



Janine Laridans



Philippe Mercier



Maryse Moresve



Daniel Roussineau



Pascale Ogereau



Poste

Vacant

EPCI



En 2019, ont eu lieu **trois Conseils d'Administration**, respectivement les :

- 26 mars
- 22 mai
- 05 novembre

au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

- Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 :
 - Remboursement des frais de déplacement des agents dans le cadre d'un concours ou d'un examen.
 - Adhésion à l'association nationale des directrices et directeurs des agences techniques départementales
 - Modification du règlement intérieur
 - Adaptation du tableau des effectifs suite à une modification de contrat
- L'approbation du **rapport d'activité 2018**.



LES NOUVEAUTES DE L'AGENCE



Modification des statuts :

Les statuts de l'agence ont été modifiés et votés en **Assemblée générale du 18 juin 2019** :

Les principales modifications sont :



Pour les communes :

- une augmentation du seuil d'éligibilité des communes, qui passe de 2 000 habitants à 4 000 habitants.
- la compétence « ouvrages d'art » (OA) proposée uniquement aux communes entre 4 000 et 5 000 habitants, avec une cotisation spécifique qui donne par ailleurs droit à la prestation incluse OA (visite de 2 OA).

Conservation des communes déléguées :

- pour les communes nouvelles qui décident de conserver leurs communes déléguées, les prestations incluses sont maintenues pour chaque commune déléguée.
- possibilité pour une commune déléguée inférieure au seuil de 4 000 ou 5 000 habitants de pouvoir d'adhérer à l'ATD (via sa commune nouvelle) même si la commune nouvelle dépasse 4 000 ou 5 000 habitants.

Pour les EPCI :

- intervention limitée au territoire des communes ou communes déléguées < 5 000 habitants composant l'EPCI, quel que soit le nombre d'habitants de l'EPCI.
- élargissement des prestations aux EPCI n'ayant pas la compétence voirie, mais souhaitant pouvoir proposer pour ses communes par exemple des marchés groupés pour des prestations entrant dans le champ de compétence de l'ATD. Dans ce cas, la rémunération des missions réalisées par l'ATD se fait par le biais d'un devis basé sur le prix de vacation à la demi-journée.

Élargissement du domaine d'intervention :

Proposition de mise à disposition d'un catalogue de modèles à jour (arrêtés de circulation, d'alignement et permission de voirie) dans le cadre d'une extension des missions à la Gestion du Domaine Public (GDP).

Ajout de missions supplémentaires :

Ajout d'une mission d'assistance technique à maîtrise d'œuvre (**AMOE**) en phase travaux pour des petits travaux d'entretien de voirie.

Composition du conseil d'administration :

Le nombre de membres au CA passe de 20 à 21 avec l'ajout d'un représentant pour les communes ou communes déléguées entre 2 000 et 5 000 habitants au sein du groupe des communes (qui en compte actuellement 9 pour les communes < 1 000 habitants et 3 pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants).

Échéances :

Pour les nouveaux adhérents potentiels entre le 18 juin et le 31 décembre 2019 :

- Soit une adhésion à compter du 1er septembre 2019 sans cotisation et sans prestations gratuites en 2019. Possibilité de prestations payantes uniquement.
- Soit une adhésion normale à compter du 1er janvier 2020 avec cotisation et prestations incluses (et engagement sur 3 ans à compter de cette date)

Pour la mission complémentaire « travaux voirie » :

- Mise en application à compter du 1er septembre 2019

Pour le domaine de la GDP :

- Mise en application à compter du 1er janvier 2020

Mise à jour du règlement intérieur :

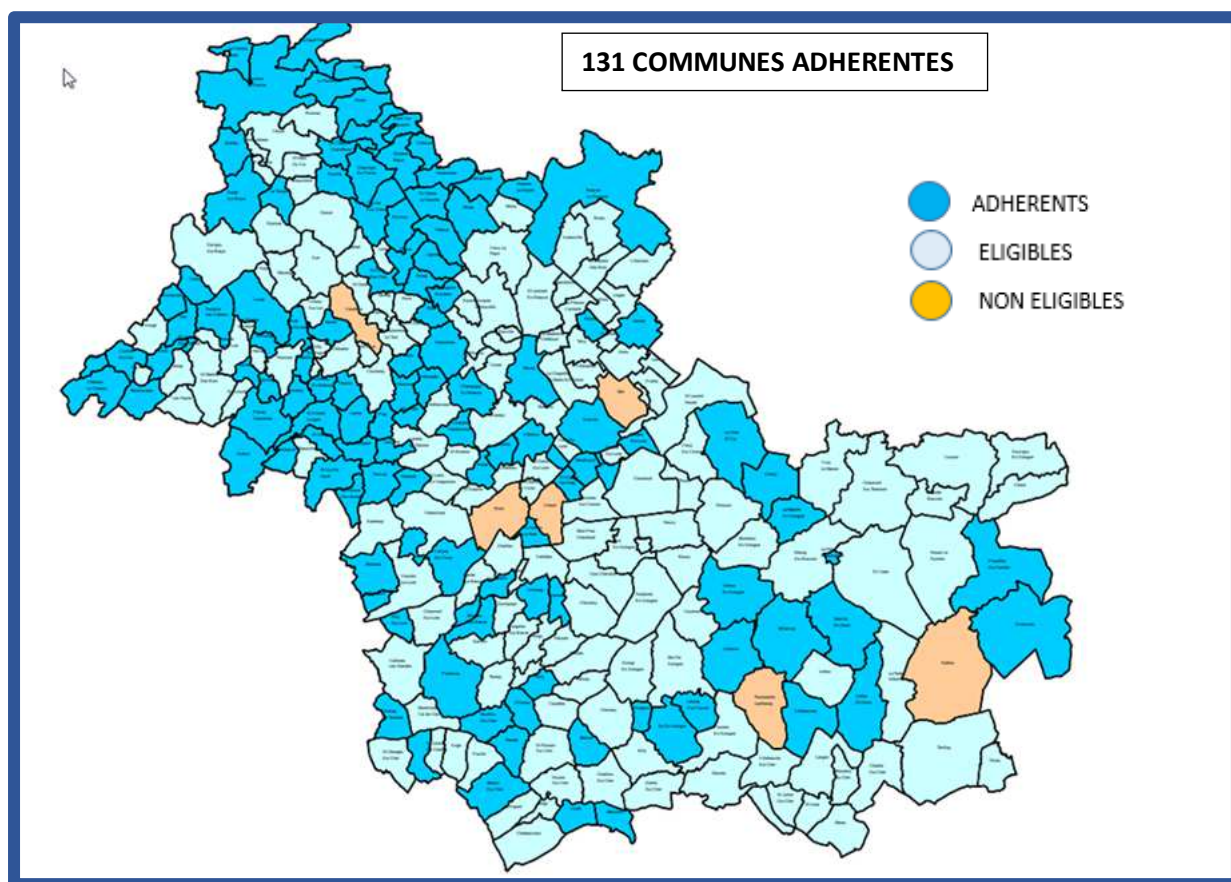
Le règlement intérieur a été modifié pour être ajusté en fonction des nouveaux statuts. Le document a été voté en **Conseil d'administration du 05 novembre 2019.**



LES ADHERENTS

L'évolution des adhésions

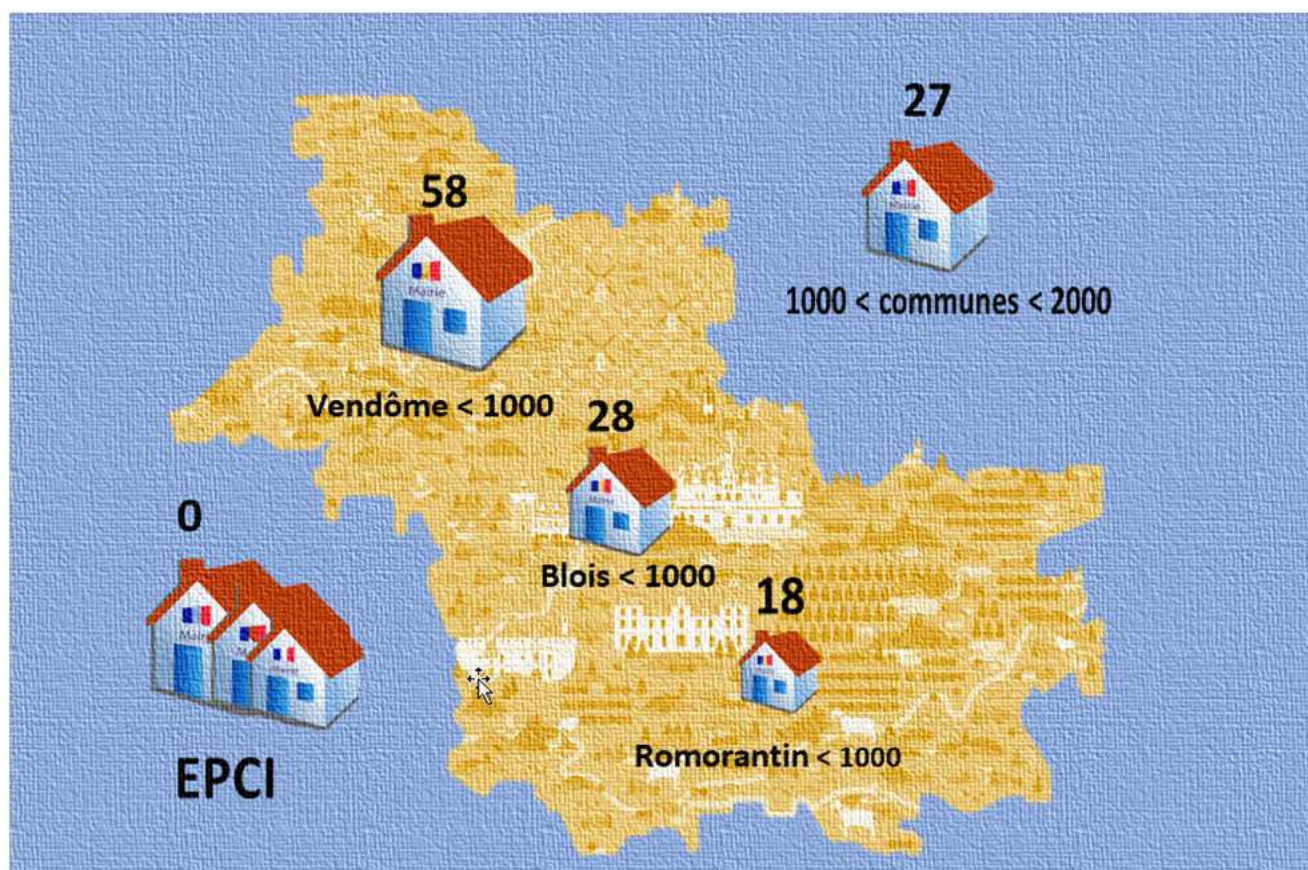
Compte tenu des modifications mi-2019 des seuils d'éligibilité mentionnés dans les statuts de la structure, **285 communes ou communes déléguées sur les 291** du département et la totalité des **12 EPCI** du département sont désormais susceptibles d'adhérer à l'ATD41.



Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 134 fin 2017 et fin 2018 à 131 fin 2019 ; les 3 nouvelles adhésions reçues fin 2019 seront comptabilisées sur 2020 (cela représente 46 % des communes ou communes déléguées éligibles au dispositif sur le nouveau périmètre - voir carte ci-dessus) mais toujours **pas d'EPCI**.



Répartition par collège



LE PERSONNEL ET L'ÉQUIPE



Mouvements de personnel

Pas de changement de personnel pour 2019. Madame Juliette BOUTRY et Monsieur Manuel DE SOUSA VIOLANTE ont été **titularisés** après leur période de stagiairisation d'un an.

Une modification de contrat a été établie permettant de stagiairiser Madame Magali PETIT (adjoint administratif territorial) assistante administrative, RH, et financière qui était en Contrat à durée déterminée jusqu'au 16 décembre 2019.

L'équipe au complet pour 2019.



De gauche à droite : M. Jean-Philippe Besnard (technicien chargé d'études), Mme Magali Petit (assistante), Mme Isabelle Barge (Directrice), Mme Juliette Boutry (responsable du pôle technique), M. Manuel de Sousa Violante (technicien chargé d'études).

Seule la Directrice est mise à disposition du Département à hauteur de 0.3 ETP, les autres postes (4 ETP) étant propres à l'ATD.

Cette équipe, est à nouveau bien dimensionnée et complémentaire pour répondre à la demande des communes.



Mise à disposition de moyens et de prestations de services

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.



Formation du personnel

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 16.5 journées de formation technique en 2019 auprès du CNFPT (notamment sur le thème des matériaux de voirie, la gestion du domaine public, les marchés de maîtrise d'œuvre et l'application aux projets de voirie, réseaux et aménagements urbains), ainsi que 20 jours de formation d'intégration pour deux agents.

La chargée administrative et financière a également pu bénéficier de 8 jours de formation (sur la comptabilité d'engagement, la gestion de la rémunération, et connaissance des collectivités territoriales).



Remboursement des frais de déplacement des agents dans le cadre d'un concours, d'un examen et d'une mission

Afin de se mettre en conformité avec la législation du travail, il a été décidé de prendre en charge les frais d'hébergement incluant le petit-déjeuner, les repas liés aux missions des agents au taux de remboursement forfaitaire en vigueur.

Mais également la prise en charge des remboursements de frais de déplacement pour les concours et examens suivant l'application du décret, soit pour un concours ou examen par année civile et par agent.



FRAIS REPAS ET HÉBERGEMENT

LE BILAN ET ACTIVITE



La communication, la représentation et les partenaires

Une présentation de l'agence a été faite par la Directrice et le Président de l'ATD41 à la Directrice Générale des Services de la communauté de communes « **Sologne des Étangs** » le **31 octobre 2019**. Celle-ci a émis un vif intérêt sur une éventuelle adhésion à l'ATD41.

Une rencontre a également eu lieu avec la **commune de Bracieux** où le même intérêt pour les prestations proposées par l'agence s'est fait ressentir, Mme le Maire souhaitant soumettre à son conseil municipal l'adhésion à l'ATD41.



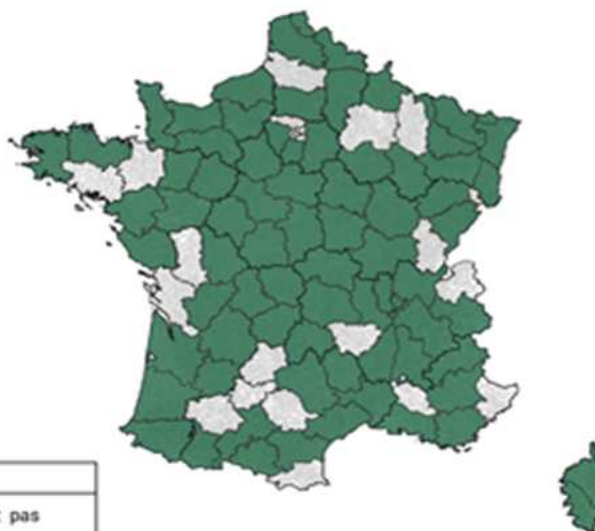
La Directrice a participé à une **réunion** qui a eu lieu le 12 septembre 2019 organisée par le **Conseil Départemental du Loiret**.

Le Département y a présenté son dispositif d'assistance aux communes, uniquement sur la base des agents départementaux (pas de structure de type ATD).

Par ailleurs, une table ronde a été organisée sur la création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).



La Directrice et la responsable technique de l'ATD41 ont participé à la **réunion de l'ensemble des ATD** qui s'est déroulée à **Quimper** les 06 et 07 juin 2019. Lors de cette réunion, à laquelle presque 30 ATD assistaient, plusieurs thématiques ont été abordées, notamment les ouvrages d'art et, à nouveau, l'ANCT.



Les ATD en France	
	départements ne disposant pas d'une ATD
	départements disposant d'une ATD

Auteur : DDIM29 - CSE
Source : Rapport du Sénat sur les ATD & recherches complémentaires

Rappel des prestations gratuites aux adhérents

Fin mars 2019, un courrier sous forme de mailing a été envoyé à l'ensemble des adhérents de l'ATD41 afin de rappeler **les prestations incluses** dans l'adhésion.

L'impact positif de ce courrier ne s'est pas fait attendre, puisque la demande de prestations incluses s'est vue augmenter de façon significative.

L'équipe de l'ATD a traité **15 commandes supplémentaires** sur les prestations gratuites par rapport à 2018, qui étaient au nombre de 28, contre 43 pour 2019.



Blois le 28 mars 2019

Cher adhérent,

Comme vous le savez certainement, l'Agence Technique Départementale de Loir et Cher a pour vocation de toujours satisfaire et d'accompagner les communes dans leurs besoins d'assistance technique sur différents domaines tels que la sécurité, l'entretien de la voirie, les ouvrages d'art, et les aménagements d'espaces publics.

À cette période de l'année où nous allons vous solliciter au titre de votre cotisation 2019, il me semblait important de vous rappeler que vous **bénéficiez d'une prestation incluse dans votre adhésion, à choisir gratuitement parmi quatre**, dont une nouveauté depuis 2018 dans le domaine des ouvrages d'art.

Les prestations gratuites sont utilisables une fois par an dans un domaine d'intervention de votre choix :

	domaines d'intervention	niveau d'intervention
1	diagnostic sécurité localisé	Diagnostic, avis technique concernant un problème de sécurité lié à un carrefour, un point particulier
2	pré-diagnostic de voirie	Diagnostic et chiffrage par ordre de priorité en vue de travaux d'entretien sur voirie communale
3	dossier DSR	Mise en forme d'un dossier d'après une étude existante en vue d'une demande de DSR
4	Visite d'évaluations sur deux ouvrages d'art	Diagnostic et chiffrage en vue de travaux d'entretien/réparation sur deux ouvrages d'art communaux

Toute l'équipe de l'ATD 41 reste à votre disposition pour répondre à vos questions et attentes au 02 54 58 41 51 ou par mail contact@atd41.fr et vous remercie pour la confiance que vous leur accordez chaque année depuis 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président

Bernard PILLEFER



Conception d'une nouvelle plaquette de présentation et du site internet

La plaquette de l'agence a été renouvelée suite à l'augmentation des compétences et du seuil d'éligibilité des communes. Elle a été conçue avec l'aide de la Direction de la Communication du Département.

Celle-ci a été envoyée le 17 septembre 2019 au moyen d'un courrier signé par M. PILLEFER, Président de l'ATD, aux adhérents, non adhérents et EPCI entrant dans le nouveau seuil d'éligibilité ainsi qu'à l'ensemble des conseillers départementaux et des partenaires de l'ATD41.

Pour une meilleure visibilité, un item a été ajouté dans la nouvelle plaquette signalant toutes les nouveautés de l'agence.



Les nouveautés sont signalées par cet item



Le site Internet a été également mis à jour sur les **nouveautés de l'ATD41**



on parle de
nous

fontaine-raoul
De nombreux travaux à venir

fontaine-raoul
De nombreux travaux à venir

Restauration des fontaines communales. Les fontaines communales ont été rattachées à l'UEM. Mollen Tradition de Benfling a été sollicitée pour effectuer ces travaux de rénovation. Il faut maintenant gèler le centre de ces fontaines de

GENIE AUTOMATILE

Aujourd'hui

FOOTBALL LIGUE 2
Les Chamois
concedent
un nouveau nul
PAGES 57 ET 58

Pourquoi nous ?
Parce que la seule différence
c'est la plus...

Genève Occasion
100%
Paiement à la carte
20 de 10 Euro
79 000 NOUVEAU
100% 20

saint-cyr-du-gault

Inauguration

partenariat
aménagement et la loca-
tion de la tour
centrale 24 a été soule-
vée des travaux à effec-
tuer. Elle a été détermi-
née par la technique, départe-
ment technique afin de
donner, donc elle va
être chargée. Une conven-
tion a été demandée au Conseil
régional.

de terrain. La
ert de la demande de Jean
d'acquiescer les terrains
manaux autour de sa mai-
au lieu-dit Les Rénar-
s. Ces terrains com-
sont la bande de ter-
he de sa parcelle
de verre en lim-
présent de Jacky Lal-
le terrain se tire

tion de l'Agence
mentale et le
gouvernement de
route département
étudié. La part
effectuer, a été
L'Agence technique
mentale sera créée
revise le dossier
tins seront
du com-

...d'origine
Vente de l'ancien
communal, l'ancien
va être vendu, CASE D
à être vendus. Il a été m
solution le 20 février 197
...heures au compte
...d'origine, le com
...le prix à 3,50 €

LES SEVRES
Saint-Valentin :
toujours
dans les cœurs
page 6



nord loire

Aux du bo

Travaux. Suite au rapport concernant l'état de venant du port qui surpasse la rivière de la Seine-Meuse (C.V. n° 142) vous à réaliser une

de la RD 24
seuil m

municipal
communale (DVC) à fin
propre. Pour la CFMV, il
aut à répartir entre les
munes membres. Les
munes ont jusqu'au 31
décembre. La répa
sion par le conseil a
été soumise à la pré
consultation en mu
incen

Le 9 juillet 2018, le conseil d'administration de la RD a voté la facture et l'indemnité de documents budgétaires SIAAM. Approuvé par le conseil d'administration de la RD le 9 juillet 2018.

des communes d'Angoulême, Pouvillat, Saint-Georges-sur-Loire et Vallières-les-Grandes, le syndicat a été mis en œuvre une mesure importante de réorganisation des communes en totalité en un seul syndicat. Les communes de la région de la Vallée de la Loire ont été regroupées en un seul syndicat.

...a 125 km

De nombreux travaux en perspective

Extensions du réseau d'assai-

[illegible][illegible]

...tion à la fermeture des
travaux de proxi-
mité. Comme la route de la Di-
rection générale des mines
des Philippines de former la majorité
des tranchées de proximité le
travail difficile, son paysanisme
d'une mission de l'intermédiaire
de la DSDT et de l'opérateur



Partenariats

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

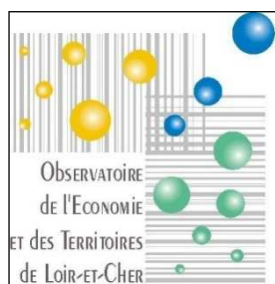
Il s'agit :



- du **CAUE** (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), intervenant en requalification des espaces publics, souvent dans le cadre d'opérations "Cœur de Village", ou de problématiques liées à l'urbanisme.



- du **SIDELC** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher). Les désordres créés par l'enfouissement des réseaux ou la réalisation d'éclairage public sont l'élément déclencheur pour une réfection de la voirie et de trottoirs, et l'occasion pour réaliser des aménagements de sécurité.



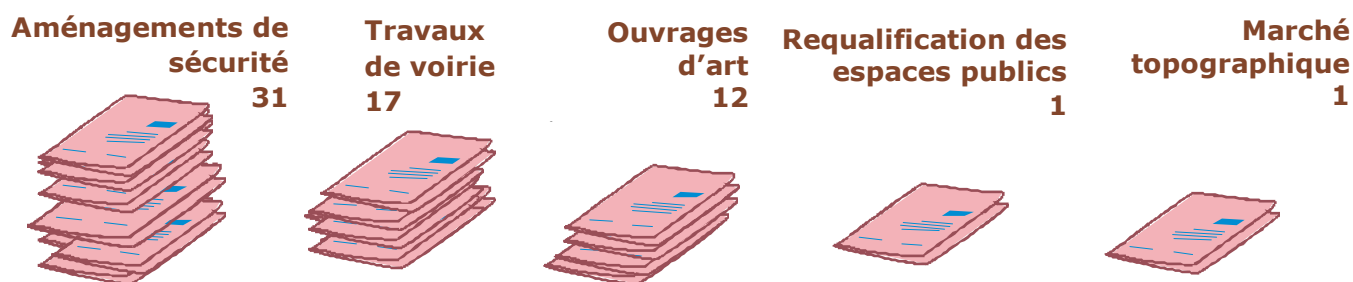
Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné dès 2016 avec l'**Observatoire de l'Économie et des Territoires**, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.



Enfin, tous les dossiers concernant des aménagements sur routes départementales sont concertés avec les services de la Direction des Routes du Conseil départemental, en tant que gestionnaire, permettant ainsi avec certitude la **délivrance des permissions de voirie** nécessaires à la réalisation ultérieure des travaux.

Les dossiers techniques

En 2019, **62 études, dont 56 nouveaux dossiers** ont concerné :



Ils ont engendré :

- 43 prestations incluses dans la cotisation :

Pré-diagnostic de voirie – 9

- Bouffry
- La Chapelle-Vicomtesse
- La Ferté-Beauharnais
- La Fontenelle
- Lancé
- Mesland
- Le Plessis-Dorin
- Prunay-Cassereau
- Ruan-sur-Eggonne

Diagnostic de sécurité localisé – 25

- Baillou
- Chapelle-Vendômoise
- Choussy
- Colombe (Beauce-la-Romaine)
- Couffy
- Faverolles-sur-Cher
- Fossé
- Françay
- Fréteval
- Josnes
- Lavardin
- Lunay
- Meusnes
- Les Montils
- Montlivault
- Muides-sur-Loire
- Orchaie (Valencisse)
- Périgny
- Pezou
- Roches
- Saint-Cyr-du-Gault
- Saint Jean Froidmentel
- Selommes
- Trôo
- Ville-aux-Clercs

Visite d'évaluation sur 2 ouvrages d'art - 9

- Gy-en-Sologne
- Lancôme
- Maves
- Poislay
- Pontlevoy
- Saint-Amand-Longpré
- Saint-Firmin-des-Prés
- Suèvres
- Vernou-en-Sologne

➤ 19 prestations payantes :



Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) – 10

- Authon
- Beauce la Romaine
- Coulanges (Valloire-sur-Cisse)
- Droué (2)
- Fontaine-Raoul
- Fréteval
- Huisseau-en-Beauce
- La Marolle-en-Sologne
- Souesmes

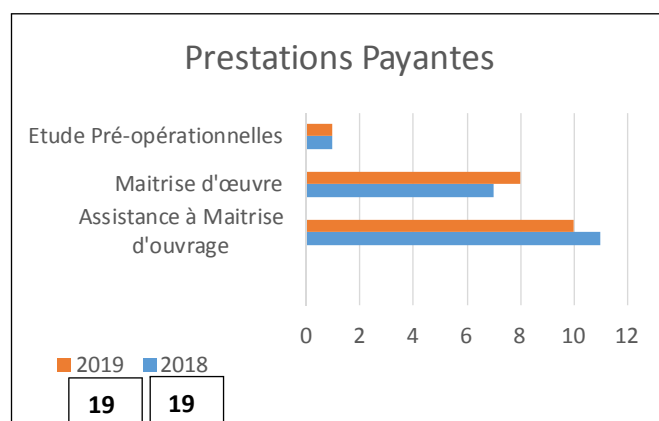
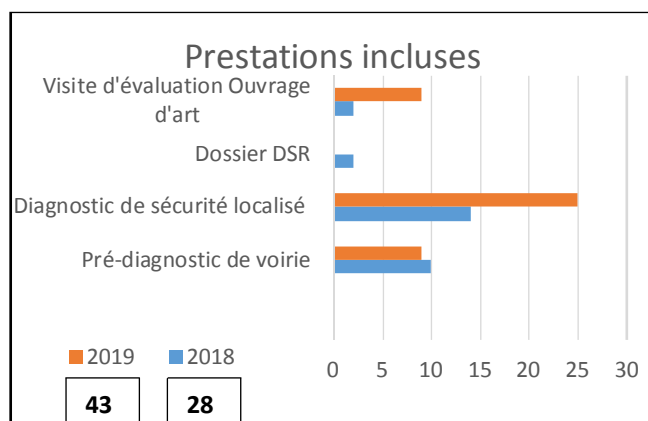
Prestations de Maitrise d'Œuvre (MOE) – 8

- Beauce la Romaine
- Lancôme(2)
- La Fontenelle (2)
- Mesland
- Veuves
- La Chapelle-Vicomtesse

Études pré-opérationnelles – 1

- Fréteval - levé topographique

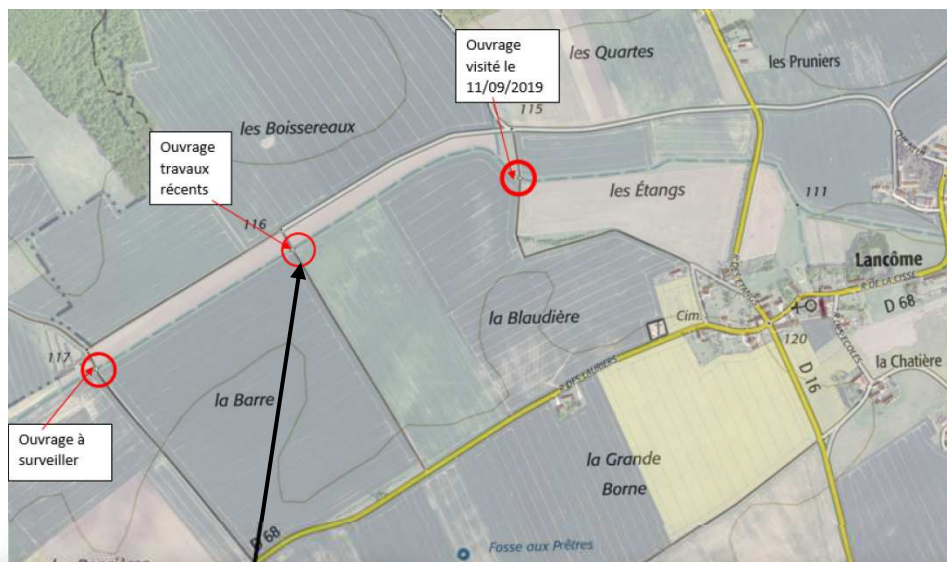
Par rapport à 2018, il y a eu une augmentation de 15 études pour 2019.



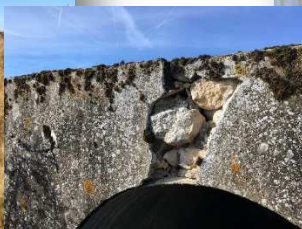
En pages suivantes, quelques photos d'exemples de projets réalisés en 2019 sur la base d'études de l'ATD...

Lancôme

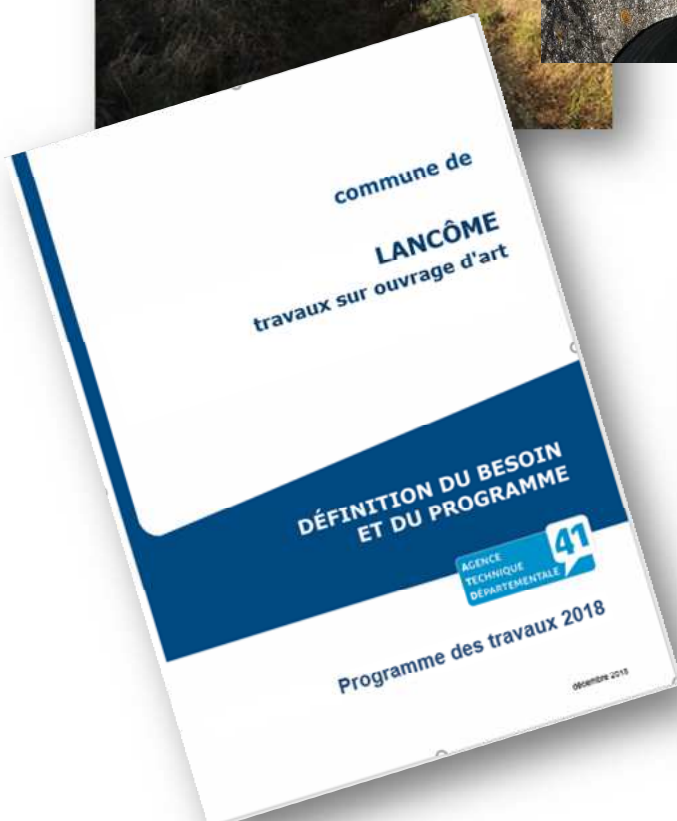
- Visite de l'ouvrage en septembre 2018
- Définition du programme de travaux en décembre 2018
- Constitution du DCE Travaux (MOE) en janvier 2019
- Réalisation des travaux en juillet 2019

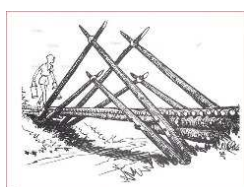


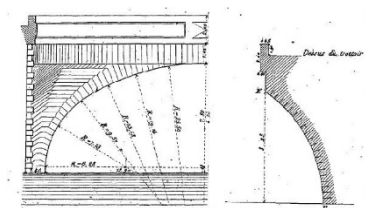
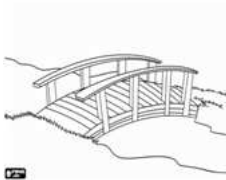
AVANT



AVANT









la Nouvelle République.fr

LORIENT-CHER > Communauté > Lorient > Le pont a été reconstruit

Publié le 20/07/2019 à 04:55 | Mis à jour le 20/07/2019 à 04:55

f t i in

LANCÔME

Le pont dans sa finalisation de construction.

© Photo NR

Vendredi matin, l'entreprise Marmion TP de Vendôme a mis en place les éléments de l'ouvrage d'art, un pont englobant le cours d'eau affluent de la Clisse Lancelise. Tout à l'heure, été préparé pour recevoir l'ouvrage qui est construit sur les mêmes normes qu'un pont routier. Il est composé de trois cadres en béton de 6,8 tonnes qui assurent le passage de l'eau sur lesquelles sont posées des plaques composant le tablier et de parapets de chaque côté.

Ces travaux de reconstruction ont été nécessaires, le précédent pont d'art affaibli à force de supporter le passage des engins agricoles de plus en plus lourds. Cette reconstruction permettra à ceux-ci d'emprunter le chemin d'accès et conduisant, chemin qui rejoint la voie allant de Lancelise à Gombegon et de ne plus traverser le village qui compte un carrefour dangereux.

Des subventions ont été accordées pour ces travaux : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETFR) et la dotation de solidarité rurale (DSR-conseil départemental).

La petite rivière reçoit les eaux de plusieurs communes dont Gombegon, Pray et Francay soit trois fois plus que la seule commune de Lancelise mais le pont et les trois autres semblables, qui commencent à présenter des détériorations, désormais limités à une charge de 8 tonnes maximum, se trouvent sur la commune de Lancelise qui doit en assurer l'entretien, une lourde charge pour une commune de 125 habitants.

LANCÔME | COMMUNES



APRES



AVANT



La Colombe (BEAUCE LA ROMAINE)

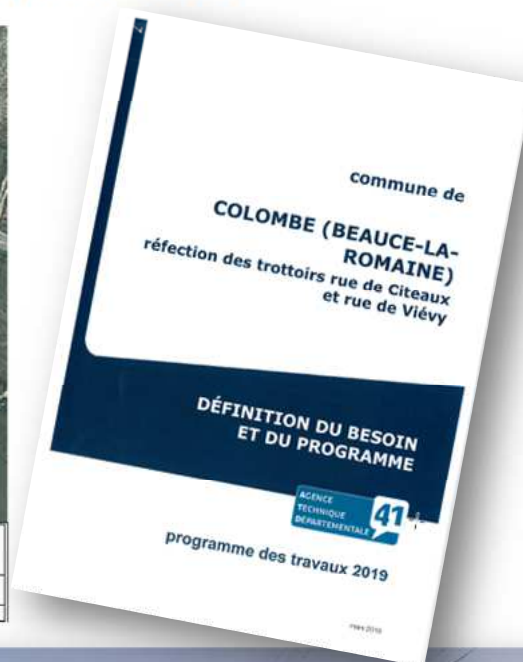
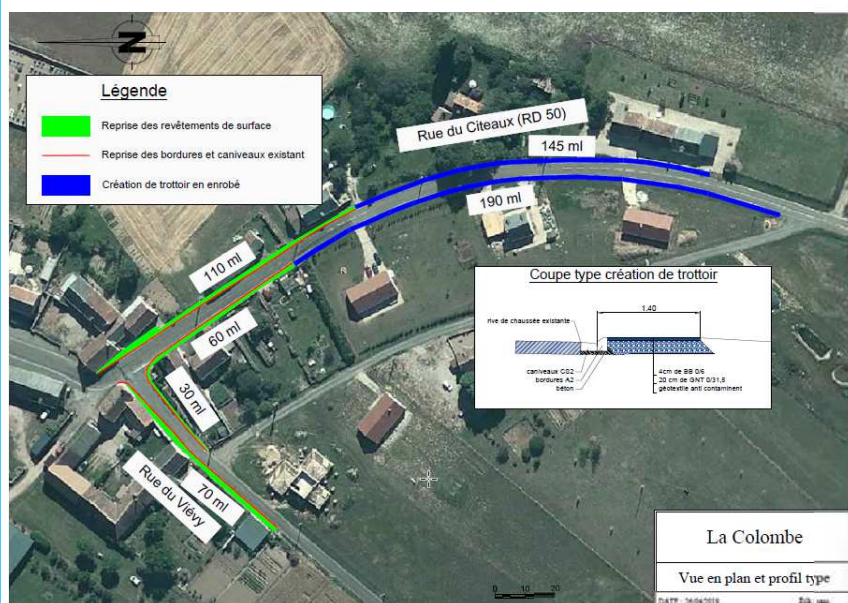
Réfection des trottoirs

-Visite en juillet 2018

-Définition du programme de travaux en mars 2019

-Constitution du DCE Travaux (MOE) en avril 2019

-Réalisation des travaux en octobre 2019

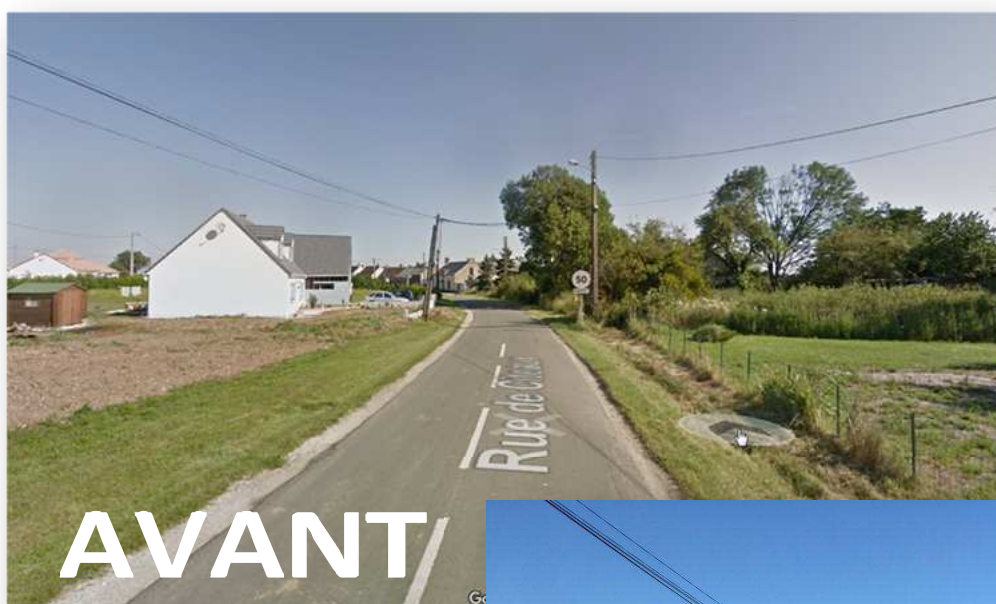


AVANT

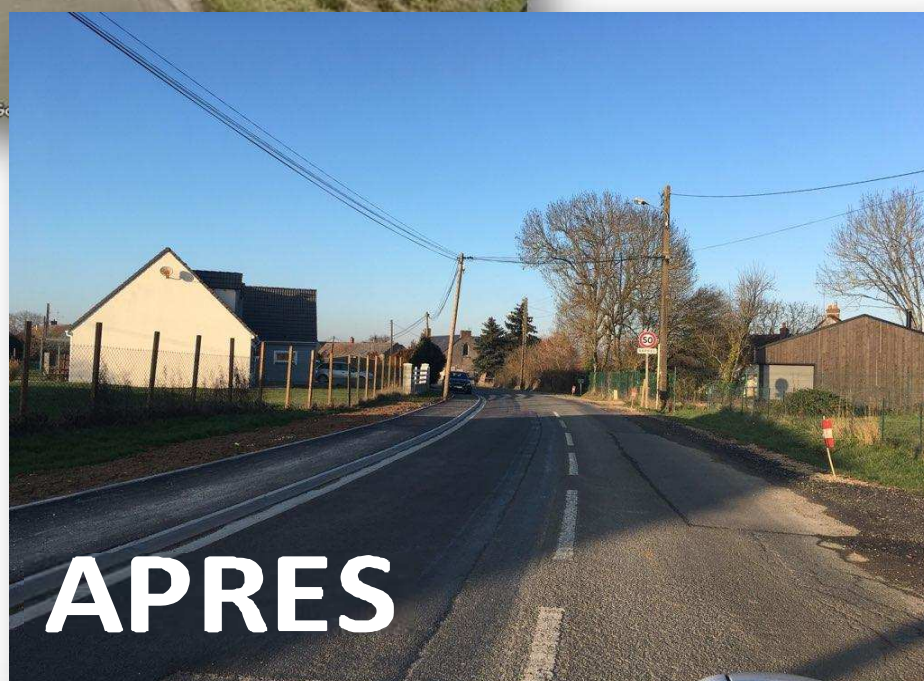


APRES





AVANT



APRES

la Nouvelle
République.fr

© Photo NR



Mercredi 16 janvier, Anne-Marie Caqueret-Micheletto, maire déléguée de La Colombe avait invité les habitants de la commune et les élus voisins à la cérémonie des vœux. Elle a salué l'assemblée et regretté le peu de conseillers présents avant de faire un rapide tour de l'année 2018, agrémenté d'un diaporama. Anne-Marie Caqueret-Micheletto a ensuite annoncé les travaux prévus pour 2019. La réalisation de trottoirs du début de la rue de Viévy et de la rue de Citéaux. Elle a émis le souhait d'aménager un terrain communal de jeux pour enfants. Un devis est en cours pour faire un nouveau drapeau. Les trois tableaux de l'église sont en cours de restauration, ils seront de retour courant février. D'après l'Insee, La Colombe compte 208 habitants. En 2018 il y a eu 5 naissances et 4 décès dont la doyenne, Mme Rémy.

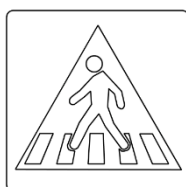
Le maire de Beauce-la-Romaine et vice-président de la communauté de communes Terres du val de Loire, Bernard Espugna a fait un point sur les deux instances qu'il représentait, de même que Maryse Persillard, conseillère départementale.

BEAUCE-LA-ROMAINE COMMUNES

Ouzouer Le Marché (BEAUCE LA ROMAINE)

Sécurisation de traversées piétonnes

- Définition du besoin (AMO) en mars 2018
- Définition du programme de travaux en mars 2019
- Constitution du DCE de consultation d'un maître d'oeuvre (AMO) en mars 2019
- Réalisation des travaux en octobre 2019

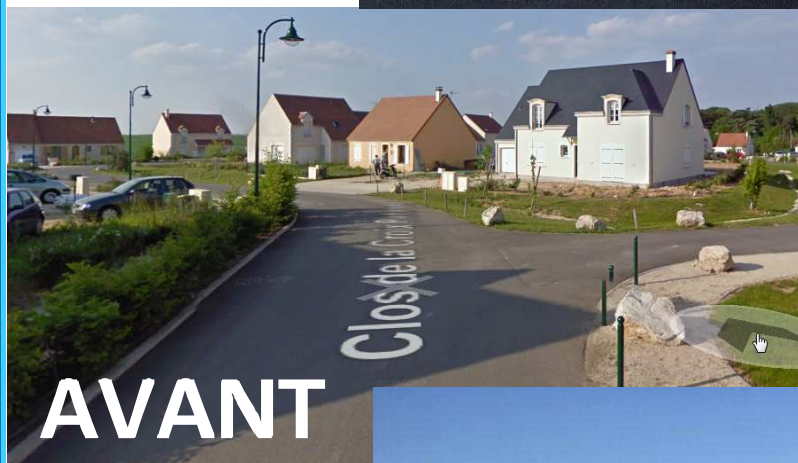




AVANT



APRÉS



AVANT



APRÉS

LE BILAN FINANCIER

Compte administratif 2019

L'exécution du budget de l'exercice 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses 2019	0 €
Recettes 2019	+ 2 188.08 €
Résultats de l'exercice 2019	+ 2 188.08 €
Report du résultat antérieur 2018	+ 10 468.50€
TOTAL	+ 12 656.58€

Fonctionnement :

Dépenses 2019	- 245 393.69 €
Recettes 2019	+259 015.31 €
Résultats de l'exercice 2019	+ 13 621.62€
<i>Report du résultat antérieur 2018</i>	+ 60 669.78 €
TOTAL	+ 74 291.40 €

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après.

Investissement :

Dépenses : **0 €**

Recettes : **2 188.08 €**

L'essentiel des recettes d'investissement est apporté par les amortissements des immobilisations, à hauteur de 2 188.08 €.

Fonctionnement :

Dépenses : **245 393.69 €**

Le premier constat est que le volume global des dépenses de fonctionnement n'a que très légèrement diminué par rapport à 2018 (247 265,74 € en 2018). De même, la répartition en pourcentage entre les différents chapitres n'évolue quasiment pas.

Les dépenses de personnel sont passées de 210 596,32 € en 2018 et 196 269,33 en 2019.

La baisse en terme de dépenses de personnel pour l'année 2019 s'explique par le départ à la retraite de l'adjoint au Directeur (ingénieur) en milieu d'année 2018. Le remplacement de celui-ci par un responsable technique (technicien), plus jeune, a conduit à une économie sur ce poste.

De plus, le changement de catégorie suite au remplacement du poste de chargée financière en décembre 2018 a permis d'engendrer une baisse en termes de charges salariales dans sa globalité. En effet, le poste précédent était en catégorie B mais a été finalement pourvu en catégorie C.

Les charges de fonctionnement sont passées de 30 223,38 € en 2018 à 46 935.53 € en 2019. Il faut cependant noter que 6 580 € auraient dû être payés fin 2018 (notamment 4 350€ pour le 4^e trimestre du loyer), mais ont été régularisés au final sur le budget 2019. De plus, sur la partie Assurance Multirisques, un paiement de 9 278 € a été effectué sur 2019 par rapport à 2 851€ sur 2018. L'augmentation de cette dépense s'explique sur la méthode de calcul qui a été effectuée sous forme d'un forfait en 2018, pour ensuite être ajustée sur 2019.

19%

chap. 11
charges de
fonctionnement



80%

chap. 12
charges de personnel

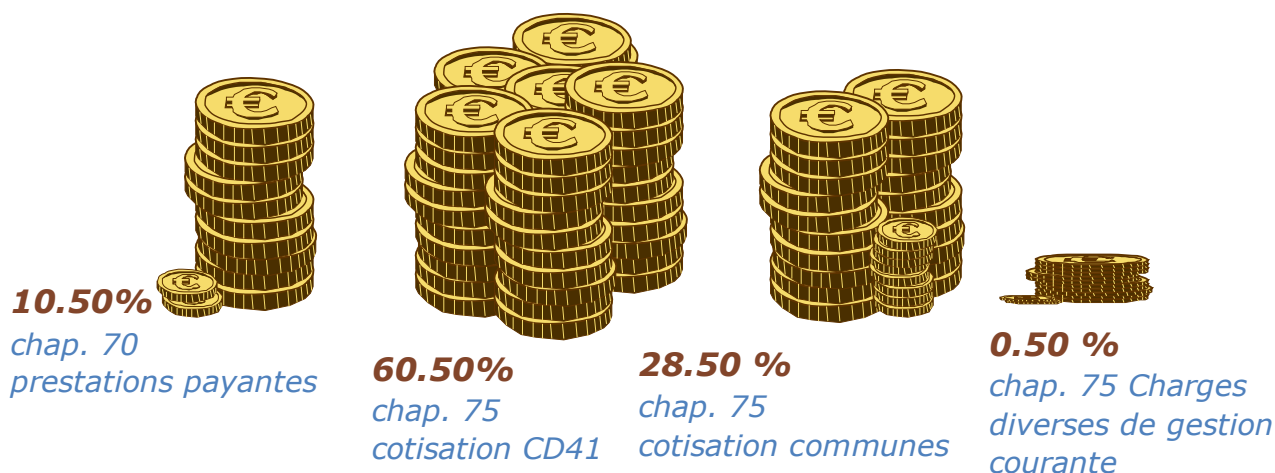


1%

chap. 12
dotations aux
amortissements



Recettes : 259 015.31 €



La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement (presque 61 %).

Le montant total des cotisations est relativement proche par rapport à l'année précédente, 231 679 € pour 2018 et 230 188€ € pour 2019.

Une augmentation devrait se faire ressentir sur 2020 suite à l'augmentation du seuil d'éligibilité des communes (voir les nouveautés de l'agence page 8) qui est depuis fin 2019 à 5 000 habitants versus 2 000 habitants pour les années précédentes.

La facturation des prestations payantes est passée de 33 980 € en 2018 à 27 218 € en 2019. Cette légère baisse est la conséquence de l'augmentation des prestations gratuites qui sont passées de 28 pour 2018 au nombre de 43 pour 2019. Ceci est vraisemblablement dû à la répercussion du courrier de rappel des prestations incluses dans l'adhésion, envoyé aux communes fin mars (voir page 16).

Le chapitre des charges de gestion courante correspond à l'équilibre budgétaire des Tickets Restaurant et les arrondis des prélèvements à la source.

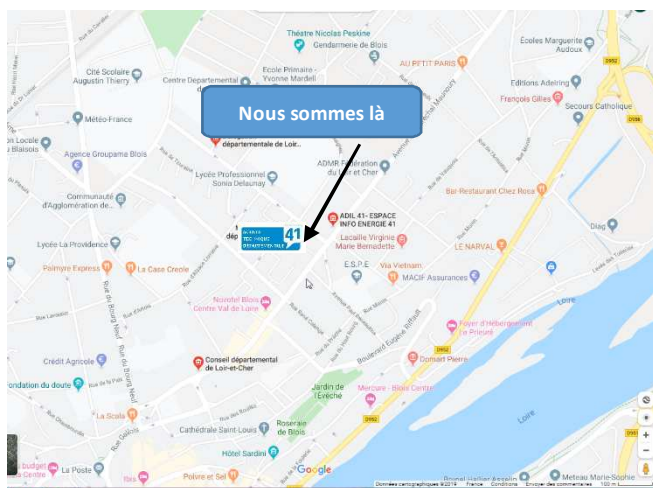
Les résultats de l'exercice 2019 affichent un excédent de 13 621.62 € en fonctionnement.

Indépendamment de cela, les recettes permettent actuellement de compenser les charges, et donc de générer un autofinancement.

La localisation

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux de la Cité Administrative de BLOIS
34 avenue Maunoury - Porte B - 2^{ème} étage.

02 54 58 41 51
contact@atd41.fr



Les horaires d'ouverture de l'ATD :

du lundi au jeudi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 17H00

le vendredi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 16H30.